

**UN EXEMPLE DE LA RÉPRESSION ALLEMANDE
CONTRE LES RÉSISTANTS
DE BREC'H À LANDAUL EN PASSANT PAR LANDÉVANT ET
BRANDÉRION
LES 29 ET 30 AVRIL 1944**

DOCUMENT DE LA MAIRIE DE BRECH

Résumé

Le samedi 29 avril 1944, François Fayot et Jean Daniel (tous deux de Landaul) accompagnés d'un enfant se rendent à Landévant chez le coiffeur. Fayot sait que les Allemands contrôlent les entrées de Landévant et, contrevenant aux ordres, conserve son pistolet. Contrôlé et identifié par la liste détenue par l'officier allemand, il est arrêté puis sans doute torturé. Il aurait alors « dénoncé » ses camarades cantonnés à Kergouarec en Brec'h. Daniel est lui aussi arrêté, conduit à Baud d'où il sera libéré le 1^{er} mai grâce à l'intervention d'une bouchère qui le connaît et qui ravitaille les Allemands. Les Allemands se présentent le lendemain matin (dimanche 30 avril) à Kergouarec, cernent le village, réveillent les habitants, perquisitionnent les habitations. Un premier coup de feu tiré dès le début de l'opération rate le fermier Joachim Le Méro et donne l'alerte aux maquisards dont Eugène Le Méro, le fils, qui parvient à s'échapper. Quatre autres (David Lucien, Le Palud Eugène, Le Mestre Victor, tous trois de Landaul, Le Hellec Francis de Brech) sont arrêtés, conduits à Brandérion, au château de Kerlivio, où ils sont à leur tour, torturés. Des armes auraient été découvertes dans la ferme. Ramenés à Landaul, ils sont fusillés avec Fayot sur la place du bourg. Les Allemands auraient utilisé les armes découvertes à Kergouarec et obligé la population masculine à assister à l'exécution. Puis ils retournent à Kergouarec où ils mettent le feu à la ferme. Les cinq cadavres sont sommairement enterrés par les Allemands, dans une carrière sur la route de Pluvigner (près de Pont-Christ) puis exhumés le lundi 1^{er} mai par les soins de la Croix-Rouge et inhumés dans l'après-midi au cimetière de Landaul.

Dès le 1^{er} mai, le Capitaine Bertrand de Lorient en résidence provisoire à Auray, rédige un premier rapport sur cette terrible affaire qui est bien plus qu'un incident et dont il connaît les conséquences :

Gendarmerie Nationale – Légion de Bretagne – Compagnie du Morbihan – Section de Lorient. N° 102/4

Objet : Incident

Auray le 1^{er} mai 1944

Rapport du Capitaine Bertrand commandant la section de Lorient, sur un incident.

Le 30 avril 1944, une rafle a été effectuée par l'Autorité allemande à Landaul. À 16 heures, un détachement de 200 soldats allemands environ, ont fusillé sur la place du bourg de Landaul, cinq jeunes gens, en présence de 80 hommes de cette localité, qui ont été contraints d'assister à l'exécution. Les cadavres ont été enlevés par l'Autorité alle-

mande. La destination qui leur a été donnée est inconnue.

Ont été fusillés

1- David Lucien de Mané-Landaul (Morbihan), né à Port-Louis le 26.9.1922

2 - Fayot François Marie de la Rabine en Landaul, né le 26 novembre 1920 à Auray

3 - Palud Eugène de Kerveno en Landaul, né

le 17 mars 1920 à Pluvigner
4 - Lemestre Victor, né le 23 décembre 1923
à Landaul
5 - Le Hellec François de Tréavrec en Brech

La ferme de ce dernier a été incendiée. Des
armes auraient été découvertes dans cette ferme.

Près d'un an plus tard, les Renseignements Généraux du Morbihan fournissent une synthèse bien plus précise et détaillée, rédigée par l'Inspecteur de la Police Nationale Le Marec. Cette fois, le cadre fixé est bien précis : il s'agit d'enquêter sur un crime de guerre commis par les Allemands.

Renseignements généraux – Vannes le 23 mars 1945
Objet : Crimes de guerre à Landaul. Meurtres de
David Lucien né le 26.9.1922 à Port-Louis
Fayot François né le 26.11.1920 à Auray
Palud Eugène né le 17.3.1920 à Pluvigner
Le Mestre Victor né le 25.12.1923 à Landaul
Le Hellec Francis, état civil non recueilli

Incendie de la ferme Le Hellec de Kergouarec en Brech

Le 29 Avril 1944, à 15 heures, deux jeunes gens de Landaul, les nommés : Fayot François et Daniel Jean, étaient arrêtés par une patrouille allemande à l'entrée de Landévant. Fayot était trouvé porteur d'un pistolet automatique [6.35?]. Tous deux furent conduits à Baud, interrogés et frappés. Daniel fut [relâché] et Fayot conduit à Brandérion.

Celui-ci torturé, dût dénoncer ses camarades car le lendemain, quatre jeunes patriotes de son groupe étaient cernés au village de Kergouarec en Brech et trouvés porteurs d'armes, à savoir les nommés Daniel [David] Lucien de Mané-Landaul, Palud Eugène de Kerverno, Le Mestre Victor et Hellec Francis de Kergouarec.

Conduits à Brandérion, ils furent torturés. De là, amenés sur la place publique

En fait, l'enquête sur ces exécutions sommaires et publiques effectuées après tortures et sans jugement, a déjà commencé. Un service fonctionne à Rennes, antenne régionale du Service de Recherches des Crimes de Guerre Ennemies en France (S.R.C.G.E.), crée par ordonnance du Ministère de la Justice le 14 octobre 1944.

La gendarmerie de Landévant recueille les premiers témoignages à Landaul le 17 février 1945 :

- Procès-verbal de la gendarmerie de Landévant le 17 février 1945.

D'après l'affiche placardée par l'autorité allemande, les victimes auraient été fusillées par leurs propres armes, découvertes dans la ferme Le Hellec.

L'Autorité allemande interdit à quiconque de s'approcher de la ferme incendiée.



Refuge des maquisards –
écurie à Kergouarec – Brech'h



Monument - Landaul - Le bourg



Plaque du monument

Le Gleuher André n'est en rien mêlé aux événements relatés ici

X ... demeurant route de Brech à Landaul

« Mon fils David Lucien, né le 26 septembre 1922 à Port-Louis, faisait partie du groupe de résistance F.T.P. à Landaul. Le 30 avril 1944, mon fils qui revenait de mission a été surpris par un groupe d'Allemands aux environs du village de Kergoarec en Brech. Mon fils et ses camarades Palud, Le Mestre et Hellec de Brech ont été arrêtés et conduits à Brandérion où ils ont été torturés et dépouillés de leurs vêtements.

Ensuite, ils ont été conduits à Landaul où ils ont été fusillés sur la place publique et parait-il avec leurs armes personnelles. Les boches ont rassemblé une cinquantaine de personnes du bourg pour assister à la scène.

Les Allemands étaient transportés par deux camions et ils étaient cent cinquante environ. N'ayant pas assisté à la tuerie, je ne pourrais vous donner aucun renseignement sur le signalement des meurtriers. M. Folic instituteur à Landaul était présent lorsque ces crimes ont été [commis]. Il pourrait peut-être fournir des renseignements par le signalement des auteurs et de l'unité dont ils faisaient partie. »

X ... demeurant route de la Gare à Landaul

« Fayot François, demeurant chez moi, route de Landaul, est mon neveu ; il est né le 26 novembre 1920 à Auray. Le samedi 29 avril 1944, Fayot François est allé se faire coiffer à Landévant ; il a quitté mon domicile vers 13 heures ; au moment où il passait à Landévant, il a été arrêté par des Allemands qui effectuaient une rafle au carrefour de la route de Pluvigner. Comme il faisait partie d'un groupe de résistants de Landaul, il avait, parait-il, un revolver sur lui au moment de son arrestation. Le nommé Daniel Jean de Landaul a été arrêté en même temps que Fayot mais celui-ci a été relâché le lendemain. Ils ont été conduits en camion à Baud je crois et à Brandérion ensuite.

Le 30 avril, plusieurs camions de boches sont arrivés à Landaul ; mon neveu ainsi que ses camarades David, Palud et Le Mestre y étaient aussi.

Vers quinze heures, j'ai entendu plusieurs coups de feu provenant de la direction du bourg. J'ai entendu dire par la suite que ces jeunes gens venaient d'être fusillés sur la place

...

La veille de l'exécution, c'est-à-dire le samedi, aussitôt après avoir arrêté mon neveu, quatre ou cinq boches sont venus chez moi ; parmi eux, il y avait un gradé ; ils ont fouillé tous les meubles, les lits ; l'un d'eux, parlant le français couramment, a lu toutes les lettres. Ils ont pris le portefeuille de mon neveu et son tabac.

... »

Folic [Follic] Joseph ... instituteur au bourg de Landaul « le trente avril 1944, vers treize heures, me trouvant à mon domicile, j'ai été requis sous la menace des armes par un officier de marine (lieutenant de vaisseau) qui revolver au poing, m'a fait sortir de la mairie et après m'avoir laissé prendre une blouse à mon domicile, m'a conduit sur la place de Landaul, devant le porche de l'église. Là, se trouvaient déjà rassemblés une quinzaine d'hommes conduits sans doute dans les mêmes conditions. Le lieutenant-colonel, commandant le détachement, après avoir examiné mes papiers, me donna l'ordre de me mettre avec les autres déjà alignés. Nous restâmes pendant une heure environ jusqu'au moment où les jeunes gens furent conduits au pignon de la vieille maison Pluniant et exécutés à la mitrailleuse par un peloton composé de cinq hommes commandés par un officier.

Les jeunes gens qui avaient les mains liées derrière le dos avec du fil de fer, se trouvaient au moment où ils se rendaient au lieu d'exécution dans un état pitoyable; œil à moitié arraché, figure tuméfiée, corps couvert d'ecchymoses,

chemise arrachée qui prouvaient abondamment de quelle façon sauvage, ils avaient été traités. La plupart donnait l'impression d'être déjà à moitié mort.

En arrivant au mur, ils se rangèrent bien sagement debout puis sur ordre s'agenouillèrent sans aucune réaction. Le peloton fit feu et les corps s'écroulèrent sauf un, celui de Fayot qui resta debout parce que la mitrailleuse de l'homme qui le visait s'enraya. Cet homme emprunta la mitrailleuse de son voisin pour tuer Fayot. Alors un sous-officier saisit l'un après l'autre par la chevelure la tête de chacun des fusillés et leur tira un coup de revolver dans la tête. Un camion arriva et les corps furent jetés à l'intérieur sans aucune précaution. Alors je fus requis par le lieutenant-colonel pour aller quérir des pelles, ordres que je dus exécuter. Le Lt-colonel me fit un discours menaçant au cas où le moindre sabotage se produirait dans la commune de prendre des sanctions extrê-

L'essentiel de cette enquête sera confiée à l'Inspecteur de Police Marcel Moreau qui entend à son tour, l'instituteur Joseph Folic qui complète ainsi sa déposition du 17 février puis le recteur Louis Guillon qui a lui aussi assisté aux exécutions (ainsi qu'un autre habitant, commerçant au bourg de Landaul, interrogé le lendemain).

Folic Joseph le 11 octobre 1945 devant l'inspecteur de Police Moreau

« ...

J'ai également remarqué le torse nu de David Lucien, entièrement bleui par les coups. Le nommé Hellec Francis avait très certainement un œil arraché.

...

Un soldat allemand que je crois être Kindermann a saisi les cinq dépouilles l'une après l'autre et par les cheveux, tirant à bout portant plusieurs coups de revolver dans la tête de chacune d'elles. Les corps ont été brutalement chargés dans un camion et dirigés [sur] Brech. J'ai su par la suite qu'ils avaient été enterrés dans une carrière de sable au lieu-dit Pont-Christ. Avant de recouvrir les corps, je

mement sévères:

1 moi-même et d'autres seraient fusillés

2 le bourg entier serait incendié.

Je ne connais pas le nom du Lt-colonel commandant le détachement ; il pourrait être âgé de 50 à 55 ans, taille 1m68 environ, cheveux grisonnants ; il portait des lunettes, rasé, yeux gris ver perçant ; il était très robuste. Mis en face de lui, je le reconnaîtrais.

Monsieur Muller Français d'origine alsacienne, qui resta avec moi jusqu'au départ du détachement et moi, me dit par la suite connaître très bien plusieurs des officiers de marine, faisant partie de détachement, entre autres, le capitaine de corvette Runschild de l'arsenal de Lorient.

... »

sais que les Allemands ont encore tiré à coups de mitraillettes sur les malheureuses victimes.

...

Pour punir les parents des victimes, le colonel décida de brûler les fermes de ceux-ci. Je suis alors intervenu ainsi que M. Gauter en faisant remarque que ces fermes n'étaient pas la propriété des parents des fusillés et que de ce fait des innocents seraient touchés. Après réflexions, le colonel déclara que seuls les parents propriétaires auraient leurs maisons incendiées. En l'occurrence, il n'y en avait qu'un seul (M.Hellec). Or les Allemands se trompèrent et brûlèrent la ferme de Monsieur Le Méro de Kergouarec en Brech au lieu de celle de Monsieur Hellec... »

Guillon Louis, recteur de Landaul, le 11 octobre

1945 devant l'inspecteur de Police Moreau «...
... Par l'intermédiaire d'un interprète, un officier allemand fit une déclaration à cette masse humaine, au cours de laquelle, il exprime ses regrets de fusillade des Français... ajoutant que ceux-ci avaient été pris les armes à la main. Ce même officier dont je ne connais pas le nom, fit descendre les cinq jeunes gens d'un camion les ayant amené à Landaul et les plaça à genoux face au mur d'une maison aujourd'hui détruite.

Peu avant l'exécution, j'ai particulièrement remarqué la physionomie d'un des Français arrêtés, lequel avait dû subir d'atroces tortures, semblant ne pas pouvoir se redresser ; il se nommait Lucien David. Son camarade

Dans les jours qui précèdent les dépositions de Follic et Guillon, le même Inspecteur Marcel Moreau interroge plusieurs prisonniers de guerre allemands, directement concernés par l'affaire.

Reinschild Karl, lieutenant de vaisseau et ingénieur. Désigné en mars 1944 pour prendre le commandement du camp de Brandérion. Déposition devant Moreau Marcel, Inspecteur de Police Judiciaire à Rennes le 5 octobre 1945.

« ...
Les faits dont vous me parlez remontent au début de mai 1944. Alors qu'au cours d'une matinée, je me promenais seul dans le parc du camp, mon attention a été attirée par la présence de cinquante Français groupés debout près du garage. Peu de temps avant, le Lieutenant-Colonel Weinert m'avait été présenté et celui-ci m'avait lui-même déclaré qu'il était affecté à la répression des « terroristes » de la région.

...
Ce Lieutenant-Colonel assisté de plusieurs officiers et feldgendarmes, était tout près des civils français ; tous ces gens étaient entrés dans mon camp sans que personne ne m'en ait averti. L'interrogatoire des cinquante Français eut lieu dans le garage ouvert et fut fait par des feldgendarmes. Je n'avais rien à faire à

Fayot me parut également fortement martyrisé, ne pouvant lui non plus esquisser un mouvement de redressement.

Les Allemands m'ont autorisé à donner l'absolution à ces cinq martyrs, ce qui dura quelques minutes et lorsque je me retirai, l'ordre fut donné de faire feu.

Sitôt après l'exécution, les cinq cadavres ont été chargés dans un camion et transportés dans une carrière de sable sur la route d'Auray à Pluvigner. Le lendemain, cette fosse a été retrouvée et la Croix Rouge Française de Pluvigner a procédé à l'exhumation de ces cinq corps qui ont été inhumés au cimetière de Landaul l'après-midi... »

ces débats et continuai ma promenade.

Au moment de quitter ce lieu, j'ai vu Weinert prendre un des prisonniers français par les cheveux et lui cogner fortement le crâne contre un mur. Revenant peu après, j'ai entendu des cris venant du jeu de quille situé dans le camp. Sur les cinquante Français arrêtés, cinq ou six seulement ont été interrogés dans une salle attenante au jeu de quilles.

Je ne suis pas resté plus longtemps et allai déjeuner. Il était midi. Sitôt après avoir déjeuné, je suis revenu près du jeu de quilles et ai constaté que cinq Français dont les vêtements déchirés étaient souillés de sang, se tenaient debout face à un mur. J'ai à ce moment remarqué leur chevelure ensanglantée et en désordre ; triste spectacle ! En partant, j'ai rencontré un officier dont le nom m'échappe, lequel m'a dit que les Français avaient été frappés dans le jeu de quilles par Weinert, Hinter et Kindermann.

...
À Landaul, c'est Weinert qui a tout dirigé, tant les préparatifs que l'exécution. Kindermann était présent aussi. Le village fut cerné et tous

les hommes rassemblés sur la place tandis que les femmes étaient envoyées en dehors de la commune ; les cinq patriotes furent placés debout face au mur. Un prêtre vraisemblablement de Landaul fut mandé et assista à toute cette scène. Par l'intermédiaire d'un interprète, Weinert a fait un petit discours à toute la population consternée, leur disant notamment que les cinq « terroristes » avaient été trouvés porteurs d'armes et que d'après les lois de la guerre, ils devaient être fusillés avec leurs propres armes.

Trois hommes ont tiré ; Weinert, un adjudant-chef que je reconnaîtrai s'il m'était présenté et un troisième que je ne connais pas. C'est sur l'ordre de Weinert que le peloton fit feu. J'ai vu placer les cadavres dans les camions par des soldats qui s'emparèrent de pelles et disparurent... »

Kindermann Otto, conducteur d'automobile. Ober-feldwebel.

Déposition devant Moreau Marcel ... le 5 octobre 1945

Les sept jeunes hommes mis à part ont alors été amenés devant le jeu de quilles et trois d'entre eux y furent introduits. Interrogés tant par la Gestapo que par les Gendarmes, aucun d'eux ne voulut admettre l'interrogatoire et tous se sont refusés à toutes déclarations.

C'est alors que Weinert, pris de colère, ordonna d'allonger les trois hommes sur une table. A cet interrogatoire étaient présents Weinert, le sous-lieutenant Heinze, un autre lieutenant dont le nom m'échappe, deux membres de la Gestapo en civil, quatre feldgendarmes, quatre sentinelles et moi-même. Weinert m'avait prié de l'accompagner.

Sur l'ordre de ce dernier, Heinze et moi, nous avons dû frapper sur les Français à l'aide de câbles d'électricité en une seule lanière fournie par l'électricien Brukner.

Les Français allongés sur la table étaient

restés vêtus et sur ordre de Weinert, le câble n'étant pas assez efficace, j'ai dû le rapporter à Brukner qui le doubla ; je suis alors revenu dans le jeu de quilles, avisant Weinert que je ne voulais plus continuer ce genre de besogne, désirant quitter la salle.

D'un ton ironique, il m'a déclaré : fiche moi le camp, femmelette.

Je suis alors sorti rencontrant l'adjudant Behrens et le premier maître Vitte qui entraient afin de prendre la suite tant de Weinert que la mienne.

...
C'est Weinert qui a dirigé la préparation et l'exécution des cinq Français, deux autres ayant été libérés par Weinert sur insistance du curé de Landaul.

...
Au moment où je revenais sur la place, Weinert donnait l'ordre de faire feu, qui a été exécuté par Heinze et quatre gendarmes.

...
Notre convoi se composait de six voitures. Une affiche rédigée en français a été collée au mur d'une maison tandis que la population masculine, sous la menace des armes, était rassemblée sur la place de l'église.

...
Seul avec Weinert sur la place de l'église, celui-ci a donné l'ordre de mettre le feu à la ferme où les cinq Français avaient été arrêtés. C'est Reinschild qui a été chargé de cette mission accompagné de quelques soldats.

... »
Witte Fritz, second-maître. Extrait d'une déposition du 6 septembre 1945

« ...
Quelques fantassins allemands sous les ordres du lieutenant-colonel commandant le peloton, frappèrent chez tous les habitants du village,

invitant ceux-ci à se rassembler sur la place de l'église où dirent-ils, « une conférence devait avoir lieu ». Je n'ai remarqué aucune femme présente. Le recteur de la commune était également sur les lieux et c'est après avoir administré les cinq patriotes que le lieutenant-colonel donna l'ordre de faire feu verbal. Je dois vous dire, à toutes fins utiles, que cette exécution a été commise à l'aide des propres armes à feu des fusillés, qui en l'occurrence,

L'Inspecteur Marcel Moreau rédige alors son rapport d'où il ressort que malgré les difficultés de l'enquête, les dénégations et les contradictions de certains prisonniers allemands, les tortures furent effroyables, la violence extrême tant à Brandérion qu'à Landaul, les dépouilles même, indignement et irrespectueusement manipulés.

Il conclut que les victimes ayant été capturées en possession d'armes, ces exécutions ne constituaient pas un crime de guerre au sens des conventions internationales.

Extrait du rapport de l'Inspecteur de Police Moreau Marcel en date du 18 octobre 1945.

« ...

Malgré les difficultés rencontrées pour joindre les intéressés, j'ai néanmoins réussi à rassembler suffisamment de preuves à l'encontre des Sieurs Kindermann et Runschild [chef du camp de Brandérion], actuellement prisonniers de guerre à Rennes.

...

Or quelques jours précédant le 30 avril, ce camp reçu une cinquantaine de Français arrêtés sur les ordres du Lieutenant-Colonel Weinert (non retrouvé mais très certainement en Allemagne), lequel était chef d'une section anti-terroriste dans cette région.

...

Les tortures ont été exécutées par les sieurs [?] Kindermann, lequel a parfaitement, après quelques réticences cependant, reconnu avoir frappé avec du fil de fer sur les Français allongés sur une table selon la méthode de Weinert. Ceci se passait dans un jeu de quilles attendant au camp de Brandérion. Selon Kindermann, le sieur Witte a également frappé sur les Français ; ce dernier nie toute participation à ces actes.

étaient des mitraillettes. La mort fut instantanée et aucun coup de grâce ne fut donné aux victimes atteintes de plusieurs balles de mitraillettes.

L'exécution terminée, j'ai reçu du lieutenant-colonel l'ordre de conduire les cinq dépouilles, à l'aide de mon camion, dans une carrière de sable dont je ne connais pas le nom, laquelle est située à cinq kilomètres de Landaul... »

Reinschild reconnaît sa complicité en ce sens qu'il aurait dû interdire à Weinert que l'interrogatoire ait lieu dans son camp mais le moins qu'il aurait dû faire, eut été d'aviser ses chefs hiérarchiques, à l'issue de ce qui venait de se passer au camp dont il était le seul responsable. Il n'en fit rien et si on l'en croit, regrette amèrement aujourd'hui.

Quelques témoins tels que Bagdons, Schubert et d'autres civils français demeurant à Landaul, rapportent ce qu'ils ont vu de l'état dans lequel les cinq martyrs étaient avant d'être fusillés : vêtements en lambeaux, torse bleui par les coups, visage tuméfié, œil arraché dit un témoin M. Follic directeur d'école à Landaul, présent à l'exécution (il s'agissait d'un patriote bien connu en cette localité Lucien David). Quant aux autres, ils ne pouvaient qu'à peine marcher.

En ce qui concerne l'exécution des cinq Français à Landaul, il semble que celle-ci ne constitue pas un crime au regard des conventions internationales, les patriotes ayant été arrêtés, l'un sur la route de Landaul à Landévant, porteur d'un revolver (Fayot), les autres dans une ferme incendiée peu après par les Allemands (M. Le Méro de Kergouarec en Brech, près de Landaul en était le propriétaire) ... »

Parallèlement à l'enquête détaillée ci-dessus, la gendarmerie de Pluvigner en effectua une autre qui concernait les pillages à Kerivelvé et l'incendie accompagnée de pillage à Kergouarec, villages de Brech'h.

Procès-verbal n° 242 de la gendarmerie de Pluvigner le 2 mai 1944, relatant la soustraction de choses diverses au préjudice de plusieurs personnes de Brech.

Nous soussignés Le Bourgès Joseph, Guenec Joseph et Verger François, gendarmes à la résidence à Pluvigner, département du Morbihan, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs rapportons ce qui suit :

Nous sommes avisés que des soldats de l'armée d'occupation ont soustrait diverses choses et denrées alimentaires au préjudice de différentes personnes de la commune de Brech.

Nous nous livrons à une enquête et entendons Renseignements

1- Auffret Michel, 56 ans, maire de la commune de Brech, né au dit lieu le 27 janvier 1888, demeurant au village de Kerivelvé, déclare :

« Le 30 avril 1944 vers 9 heures alors que j'étais au bourg de Brech, j'ai été interpellé par des soldats de l'armée d'occupation et invité à monter dans un camion pour les conduire à mon domicile.

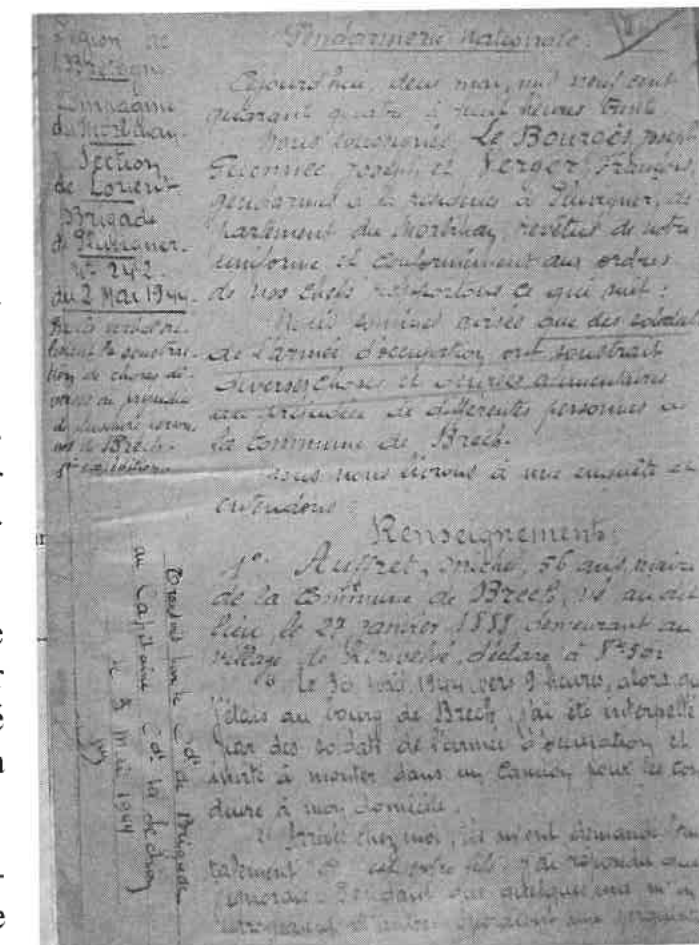
Arrivés chez moi, ils m'ont demandé brutalement « Où est votre fils ». J'ai répondu que j'ignorais. Pendant que quelques-uns m'interrogeaient, d'autres opéraient une perquisition en règle et s'emparaient de trente kilos de lard qui étaient dans mon charnier, trois ou quatre kilos de beurre et plusieurs douzaines d'œufs. Dans une dépendance de mon habitation, ils m'ont également soustrait plusieurs centaines de kilos de pomme de terre et deux bidons renfermant environ cinquante litres d'essence destinée aux battages futurs de la commune.

A leur départ, ils ont menacé de revenir chez

moi et d'y mettre le feu si mon fils qu'ils recherchaient ne se présente pas devant eux dans un laps de temps déterminé.

J'estime le préjudice qui m'est causé à la somme de deux mille cinq cents francs (2500 frs).

Je crois savoir qu'ils ont également soustrait différentes choses chez ma voisine Mme Kernin. »



Procès-verbal de gendarmerie - Pluvigner -
2 mai 1944 - page 1 - AD 56 2W 15919

2- Mme Kernin née Guégan Marie Louise, 38 ans, cultivatrice à Kerivelvé en Brech, née au dit lieu le 27 avril 1906 qui déclare :

« Le 30 avril 1944, vers 9 heures, plusieurs soldats de l'armée d'occupation se sont présentés à mon domicile où ils ont effectué des recherches. Avant leur départ, ils m'ont sous-

trait environ 15 à 20 kilos de lard dans un charnier placé dans mon cellier ainsi que du beurre et du pain.

J'estime le préjudice qui m'est causé à la somme approximative de mille huit cents francs (1800frs).

3- Le Méro Joachim, 58 ans, cultivateur au village de Kergouarec en Brech, né au dit lieu le 30 juillet 1885, déclare à 11 h :

« Le 30 avril 1944, vers 6 heures, plusieurs soldats de l'armée d'occupation se sont présentés à mon domicile alors que ma famille et moi étions encore couchés. Ils m'ont demandé où était mon fils Eugène et m'ont fait savoir qu'ils le recherchaient. Sur ma réponse négative, ils ont effectué des recherches dans ma maison d'habitation et les dépendances. Peu après, ils m'ont déclaré qu'ils avaient découvert, près de mon domicile, une mitrailleuse et deux sacs remplis de tabac.

Au cours de leurs recherches, les soldats m'ont dérobé environ 50 kilos de lard dans mon charnier, un litre d'eau de vie, du beurre, du jambon, ma montre, 35 draps de lit, le linge de corps de ma femme, celui de mes enfants, le mien, nos complets civils et une pièce d'étoffe de 12 mètres de longueur. Une caisse d'argenterie et une caisse contenant des draps de lit appartenant à des personnes d'Auray ont éga-

Lors de l'enquête relative aux pillages et incendie volontaire à Brech effectuée par l'Inspecteur de Police Judiciaire François Resnais le 2 mars 1949, ce dernier reprend le procès-verbal précédent avec le complément suivant fourni par Joachim le Méro :

S.I. « Il y avait environ une quarantaine de soldats allemands à participer à cette opération et parmi eux se trouvaient des feldgendarmes d'Auray. Ils étaient également accompagnés d'un civil français mais je n'ai jamais su son nom. La troupe devait être cantonnée au bourg de Brandérion car le jour même, j'ai été conduit dans cette localité avec plusieurs autres personnes.

lement été enlevées.

N'ayant pas découvert mon fils, ils m'ont invité à sortir mes animaux de mes étables et ayant arrosé ma maison et les dépendances d'essence, ils y ont mis le feu. Les bâtiments ont été complètement détruits et en peu de temps. De tout ce que j'avais, je n'ai pu sauver que mes animaux.

Je suis dans l'incapacité actuelle d'évaluer le montant des dégâts que je subis.

La ferme que j'exploite appartient à mes beaux-parents, Mr et Mme Robelais Guillaume, demeurant au village de Mané-Groez en Brech. »

Constatations

Nous constatons que le corps de bâtiment de la maison d'habitation des époux Le Méro ainsi que les dépendances sont complètement détruits. Il ne reste que les murs calcinés.

La maison d'habitation couverte en chaume mesure 30 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur. Le cellier adossé à la maison mesure 9 m de longueur sur 5 m de largeur. Il était couvert en tôles. La grange et l'étable d'un même tenant mesurent 16 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur. Ces derniers étaient couverts en ardoises.

Vers 13h30, 5 personnes ont été fusillées sur la place de Landaul après avoir été martyrisées et quelques moments après, j'ai été relâché ainsi que le reste des prisonniers.

Ce n'est qu'après l'exécution des prisonniers que le feu a été mis chez moi, c'est-à-dire vers 14 heures. »

N° 9 – Le Palud Eugène Mathurin Marie

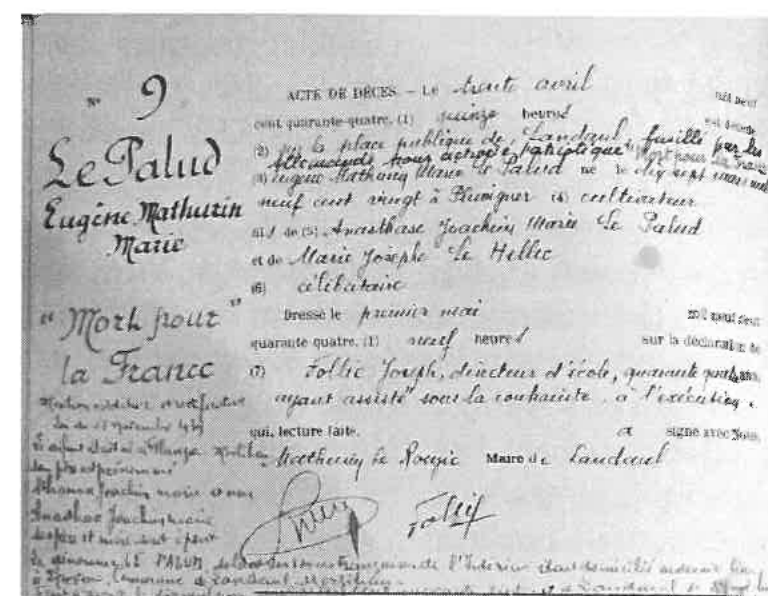
« mort pour la France »

Le trente avril 1944 à quinze heures est décédé sur la place publique de Landaul, fusillé par les Allemands pour activité patriotique, « mort pour la France », Eugène Mathurin Marie Le Palud né le 17 mars 1920 à Pluvigner, cultivateur... célibataire

Dressé le premier mai 1944, à neuf heures sur la déclaration de Follic Joseph, directeur d'école, quarante-quatre ans, ayant assisté sous la contrainte à l'exécution qui, lecture faite a signé avec nous Mathurin Le Rouzic, Maire de Landaul

... Le dénommé Le Palud, soldat des Forces Françaises de l'Intérieur était domicilié en dernier lieu à Kerveno, commune de Landaul, Morbihan...

État-civil - 1944 - Landaul



N° 10 – David Lucien Eugène Marie

« mort pour la France »

né le 26 septembre 1922 à Port-Louis, ajusteur, célibataire
Caporal-chef des Forces Françaises de l'Intérieur, domicilié en dernier lieu à Kerjulien, commune de Landaul

N° 11 – Le Mestre Victor Marie Etienne

« mort pour la France »

né le 23 décembre 1923 à ???, manœuvre, célibataire
Soldat des Forces Françaises de l'Intérieur, domicilié en dernier lieu à Kerjulien, commune de Landaul

N° 12 – Fayo François Marie

« mort pour la France »

né le 26 novembre 1920 à Auray, ajusteur, célibataire
Soldat des Forces Françaises de l'Intérieur, domicilié à Lorient

N° 13 - Le Hellec Francis Anastase Joseph Marie

« mort pour la France »

né le 4 août 1922 à Pluvigner, cultivateur, célibataire
Soldat des Forces Françaises de l'Intérieur, domicilié à Tréavec [Tréavrec] en Brech

Quelques-unes des activités résistantes dans la région, antérieures à l'affaire de Landaul.

Dans la nuit du 6 avril 1944, à 2h 20 du matin, 5 feldgendarmes d'Auray sont attaqués par des patriotes armés de mitraillettes près de l'étang du Cranic en Brec'h. Un Allemand décède sur place, un autre à son arrivée à Auray. Un troisième est grièvement blessé et les deux derniers sont indemnes. Les « terroristes » seraient venus saboter la voie.

Renseignements généraux – Vannes le 7 avril 1944

« Objet : Attentat contre les troupes d'occupation

Suite à ma communication téléphonique d'hier et mon rapport n° 1490 du même jour, j'ai l'honneur de vous faire connaître les renseignements suivants :

Dans la nuit du 6 avril, à 2h20 du matin, au P.K. 592, 5 feldgendarmes en patrouille venant d'Auray, furent pris sous le feu des mitraillettes de terroristes cachés dans le bois à gauche de la voie se situant entre l'étang du Cranic et le Pont. Un feldgendarme a succombé sur place ; un autre très grièvement blessé a succombé dès son arrivée à Auray ; un troisième a été blessé assez gravement. Les deux autres se sont retirés sains et saufs de l'escarmouche. On signale en outre qu'un chien

Exécution par la Résistance de [M. G.], cultivateur à Kerrio-Moustoir en Pluvigner le 8 avril 1944 pour avoir livré un aviateur allié à l'ennemi. Une enveloppe épinglée au revers de son veston, portait l'inscription : « avis aux amateurs »

Renseignements généraux – Vannes le 19 avril 1944

« Objet : Assassinat de 5[M.G.] à Pluvigner Confirmation de ma communication téléphonique du 8 avril 1944.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 8 avril 1944, à 6h30, [M.G.] né le 19-8-1908 à Pluvigner, cultivateur au village de Kerrio en cette commune (canton de Pluvigner), a été trouvé assassiné à 500 m. de son domicile, dans un chemin creux. Il portait 4 balles à la tête et 1 à la poitrine.

Une enveloppe portant l'inscription suivante « avis aux amateurs » était épinglée au revers

policier accompagnant ces derniers a été tué. Les deux gendarmes allemands indemnes ont affirmé au chef d'équipe de Kerval avoir riposté jusqu'à la dernière cartouche dans la direction présumée où étaient réfugiés les terroristes. Aucun de ces derniers n'a été retrouvé.

Les feldgendarmes ont fait arrêter un train de marchandises sur les lieux et ont embarqué les camarades morts et blessés à destination d'Auray.

Le train de permissionnaires allemands étant passé à 2h30, il s'est avéré que les terroristes étaient venus pour saboter la voie. Ayant aperçu au loin par le clair de lune une petite troupe se dirigeant vers eux, ils se sont réfugiés sous-bois et ont tiré dès que celle-ci est arrivée à leur portée. »

de son veston.

A l'intérieur et sur un papier était écrit ce qui suit : « Sir [G.] ayant livré un aviateur allié à l'ennemi, a été condamné à mort par l'Intelligence Service et exécuté. Ceci constitue un avertissement aux traîtres, mouchards et agents au service de l'Allemagne. Les bavards seront également châtiés. Signé : I.S.A.F Post-scriptum : Faites connaître ceci à vos amis. »

[Un autre document donne I.S – A.S. ce qui signifie Intelligence Service – Armée Secrète]

Sabotage d'une locomotive au dépôt d'Auray le 16 avril 1944 : Une machine et son tender sont tombés dans la fosse du Pont Tournant. Ces deux véhicules ont subi des avaries importantes et le pont tournant est lui-même gravement endommagé. Selon les prévisions du Chef du dépôt, ce pont ne pourra être remis en état qu'au bout de quelques jours.

Procès-verbal de gendarmerie – 16 avril 1944 - Adjudant Redien et Lestrohan gendarme

« ... Etant à notre caserne, avons été avisés téléphoniquement par le Chef du dépôt des machines d'Auray qu'une locomotive était tombée dans la fosse du Pont Tournant.

...

Une machine et son tender sont tombés dans la fosse du Pont Tournant. Ces deux véhicules ont subi des avaries importantes et le pont tournant est lui-même gravement endommagé.

Selon les prévisions du Chef de dépôt, ce pont ne pourra être remis en état qu'au bout de quelques jours...

Deux patriotes, Ferrand et Moisan, sont fusillés à Pluvigner le 28 avril 1944. Ils avaient le matin même, attaqué deux employés de la Banque Populaire d'Auray et emporté 70 000 francs. Surpris par les Allemands pendant leur déjeuner à la Croix Blanche, ils tentent de fuir mais sont abattus sur la rue. Le premier décède à Pluvigner et le second à l'hôpital d'Auray.

Renseignements généraux – Vannes le 2 mai 1944

« Objet : Exécution de deux civils français à Pluvigner par la feldgendarmerie, à la suite d'un attentat à main armée contre deux employés de la Banque Populaire de Lorient à Auray.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 28 avril dernier, à 7h, 2 individus non masqués et armés chacun d'un pistolet, ont attaqué dans la rue Barré à Auray, deux employés de la Banque Populaire de Lorient, repliée dans cette ville et leur ont pris une valise contenant 70 000 frs en numéraire. Leur coup fait, ces deux individus se sont enfuis à bicyclette dans une direction inconnue.

Le lendemain, à 14h, au cours d'une rafle effectuée à Pluvigner, cinq gendarmes allemands ont pénétré dans l'hôtel de la Croix-Blanche afin d'identifier deux individus qui leur avaient été signalés comme étant les auteurs de ce vol.

[Marc Gibeaud, chef de dépôt] déclare : le 15 avril, vers 21 heures, la machine 231 H 526 rentrée à 19h30 avait été garée sur la voie dite milieu, l'avant tournée côté Lorient.

A 21h50, cette machine a démarré seule en direction de Lorient et est venue tomber dans le cuvelage du pont tournant de 24 mètres qui était à ce moment-là en prolongement de la voie de la fosse de lavage au jet. La machine lancée vint s'arrêter à environ 2 mètres du pont opposé du cuvelage provoquant l'avarie des organes de commande. Toute la machine reposait sur le fond du cuvelage inclinée sur sa droite. Le tender ne reposait plus que par son essieu arrière sur le bord du cuvelage... »

A la vue des militaires, ces deux individus ont tenté de s'enfuir et l'un deux blessa mortellement un feldgendarme en faisant usage d'un pistolet. Ils furent abattus tous les deux par les gendarmes allemands. L'un d'eux nommé Moisan, originaire de Belle-Ile-en-Mer est décédé peu après son arrivée à l'hôpital d'Auray. L'identité de son compagnon qui a été tué sur le coup, n'a pu être connue. »

Procès-verbal de gendarmerie- Brigade d'Auray – 28 avril 1944 - Extraits

« ... A neuf heures 20, Duliott Henri ... directeur de la banque Populaire à Auray, qui déclare :

Ce matin, 28 avril 1944 à 7h10, Monsieur Canonne, sous-directeur de la banque, accompagné de l'agent Le Guerzeder, ont quitté les locaux de la banque pour se rendre à la gare prendre le train de 7h 36 en direction d'Hennebont. Mr Canonne était porteur d'une valise fermée à clé, dans laquelle étaient placés

des fonds et des documents comptables. Cette valise était toute neuve, de couleur jaune marron. Ces agents ont traversé la place de la République comprise entre la banque et la rue Barré et se sont engagés dans cette rue où ils ont été attaqués par deux individus armés de revolvers qui se sont emparés de la valise contenant soixante-dix mille francs (70 000 frs) dont 60 000 frs en billets de 100 frs, 5 000 frs en billets de 50 frs, 2 000 frs en billets de 10 frs, 925 frs en billets de 5 frs et 75 frs en pièces de 1 franc.

Mr Canonne et Mr Le Guerzeder vous diront dans quelles conditions ils ont été attaqués. Je porte plainte contre inconnu.

...
Les deux individus correspondent au signalement suivant :
1°/ Taille 1m60 environ, 28 à 30 ans, corpulence assez forte, brun nu-tête, vêtu

L'historique de la deuxième compagnie du deuxième bataillon F.F.I. du Morbihan (dit d'Auray) précise que le 30 avril 1944, entre Landaul et Landévant, lors d'un sabotage (une tentative de déraillement) huit hommes rencontrent une patrouille allemande et ne peuvent accomplir leur mission. Cinq d'entre eux seront fusillés à Landaul : Fayot, David, Hellec, Le Mestre, Le Palud. Le même historique fournit sur cette deuxième compagnie des informations dont je retiens :

2^{ème} compagnie (Pluvigner)

Formée début 1944 par le Lt Cosquéric, chef de brigade de gendarmerie à Pluvigner et ensuite commandée par le Cne Le Merdy, adjudant-chef de gendarmerie à Auray, à partir du début du mois de mai.

Capitaine Le Merdy, jusqu'au 18.06.44

Capitaine Le Bleis, à partir du 01.07.44

Lt Le Goulven, chef de section (passe au 4^{ème} bataillon le 08.08.44)

Lt Cosquéric, adjoint au Ct de la compagnie
Lt Bergeron, chef de section ; Lt Duclos chef de section ; Lt Jarno, chef de section ; Lt Moizan, chef de section jusqu'au 26.11.44 (...); Lt Le Bagousse, chef de section ; Lt Le Tréquesser, chef de section.

Le même historique après avoir rappelé la composition succincte du **groupe F.T.P. de**

d'un complet veston gris foncé usagé, porteur d'un revolver en acier bruni, bicyclette noire usagée.

2°/ Taille 1m65, 22 à 25 ans, corpulence moyenne, blond frisé, nu-tête, vêtu d'un paletot marron, porteur d'un revolver nickelé, bicyclette couleur brique usagée.

...
Nota : Deux individus inconnus ont été, l'un tué et l'autre blessé par les troupes d'occupation à Pluvigner (Morbihan). Le blessé a été transporté à l'hôpital d'Auray ; avant de mourir, il a déclaré à la feldgendarmarie, être l'auteur du vol à main armée commis le 28 avril 1944 au préjudice de la Banque Populaire à Auray.

Les deux pistolets trouvés en leur possession, correspondent exactement au signalement donné par les employés de la banque ».

Landaul et le nom de ses officiers, répète que huit hommes du groupe ont subi l'attaque d'une patrouille allemande et ont perdu six [cinq] hommes qui ont été fusillés et confirme que ce groupe est passé au deuxième bataillon.
Au 01.01.44, 3 officiers ; 10 sous-officiers ; 150 hommes
Au 01.07.44 idem
Au 06.08.44, 3 officiers ; 10 sous-officiers ; 160 hommes
Au 10.08.44, 3 officiers ; 8 sous-officiers ; 110 hommes
Officiers : Le Goulven Joachim du 15.07.43, Ct de compagnie
Moizan François du 01.03.43, chef de section
Tréquesser Mathurin du 01.01.44, chef de section.

Notes

Dans la répression contre les maquis, les Allemands ont invariablement et catégoriquement refusé de reconnaître aux résistants et maquisards le statut de combattant ainsi ces derniers, considérés comme francs-tireurs et terroristes pris les armes à la main, pouvaient être fusillés sur le champ ou immédiatement après. Les fermes et maisons où ils avaient été capturés ou qui leur avaient servi de refuge étaient susceptibles d'être incendiées.

Ces représailles étaient conjointement exercées par les troupes de la Wehrmacht et les membres de la Sipo-SD [Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst], souvent et improprement appelée Gestapo. L'importance de cette action répressive déterminait la composition des troupes allemandes engagées. L'impossibilité pour les résistants et maquisards de remplir les conditions légales pour être reconnus comme combattants ne permettait donc pas de poursuivre les responsables allemands pour crime de guerre.

- Eugène Le Méro est né à Brec'h le 18 juin 1922 et décédé en Allemagne le 14 avril 1947.
- Jean Daniel est né à Landaul le 11 juin 1922 et décédé au même lieu le 7 février 1983.

· Le 8 [le 9 ?] août 1944, huit Allemands venant de Nostang se rendre aux Alliés ou aux Résistants, sont conduits à Landaul, obligés de creuser leur fosse dans un champ derrière la mairie puis fusillés par des F.T.P. dans une espèce de sacrifice expiatoire, à la mémoire des cinq patriotes fusillés le 30 avril. Les ossements ne seront exhumés que le 14 octobre 1959.

Bibliographie

1 – Jaffré François : Landaul – Hier et aujourd'hui ; pages 33 à 46.

2 – Le Colleter Claude et Le Hellec Alcime : Francis Le Hellec, un résistant du pays d'Auray fusillé à Landaul le 30 avril 1944 - Mémoires de la SHAPA ; n°9 ; décembre 2011 ; pages 83 à 86.

3 – Leroux Roger : Le Morbihan en guerre 1939 - 1945 ; page 311.

Dans son édition du 27 août 1946, La Liberté du Morbihan relate la cérémonie célébrée en souvenir des martyrs de Landaul. La plaque apposée sur un mur dans le parc du château de Kerlivio a aujourd'hui disparu mais quelques vestiges des infrastructures construites par les Allemands témoignent encore de cette douloureuse et difficile période. Les Allemands après avoir expulsé les propriétaires, s'étaient installés à Kerlivio en mars 1941.

« ...

Si Brandérion se souvient de ses morts, il n'oublie pas ceux qui ont souffert aux côtés de ses

habitants pour la grande cause de la Libération. Et, c'est ainsi, qu'après la messe célébrée derrière le château de M. le Comte de Goulaine, a été apposée, contre un mur d'enceinte du jardin, là même où cinq patriotes furent sauvagement torturés avant d'être lâchement assassinés sur la place de l'église à Landaul, une plaque commémorative qui rappelle les cinq noms suivants :

Lucien David, 21 ans
 François Farjo, 23 ans
 François Hellec, 22 ans
 Victor Le Mestre, 20 ans
 Eugène Le Palud, 24 ans

Sous le balcon pavoisé du château, devant la porte qui s'ouvre, au rez-de-chaussée, sur la belle prairie où un autel a été dressé, M. l'abbé Kerdavid, jeune prêtre, originaire de Brandérion, officie. Près de l'autel sont rassemblés les drapeaux de la nombreuse délégation des F.F.I. de Landaul, des anciens Combattants et prisonniers de guerre de Brandérion.

...
 A l'issue de la messe ..., on se rendit en procession jusqu'à l'endroit où avaient été enfermés et torturés les patriotes de Landaul.

...
 Après les prières dites par MM. L'abbé Guyodo et le R.P. Pessel missionnaire des missions d'Haïti, enfant de Brandérion, M. Le Cam découvrit la plaque commémorative. Puis, M. le Maire de Brandérion [Pierre le Fur] fit au milieu d'un impressionnant silence, l'appel des noms des cinq martyrs. Il exprima aux familles endeuillées par ce drame de la Libération, ses sentiments de condoléances et confia à la garde de Mme la Comtesse de Goulaine, la plaque du souvenir.

... »



Ruines de bâtiment construit par les Allemands – Camp de Brandérion -1941- 1945
 Château de Kerlivio - Brandérion

Remerciements

Monsieur André le Boulaire – moulin d'Estaing – Brec'h
 Madame Odile Paraire – Kergouarec – Brec'h
 Monsieur et Madame Hubert de Lageneste - Château de Kerlivio - Brandérion

Jean-Yves Thoraval

Il y a 40 ans

le 25 Août 1946

UNE FOULE AVAIT SUIVI L'ÉMOUVANTE MANIFESTATION
 DU SOUVENIR
 AUX MARTYRS ET AUX VICTIMES CIVILES DE BRANDÉRION
 en présence du Maire et de Cinq Députés du Morbihan

Du sacrifice de nos morts,
 M.M. Pierre LE FUR, Maire
 YVON, GUYGUEN et IHUEL, Députés
 ont tiré une leçon d'union

Le Morbihan – on a eu l'occasion de le dire souvent – est une terre de héros. Cela est si juste qu'il suffit de considérer les journées commémoratives qui suivirent la guerre 39 – 45, sur ce théâtre de gloire, pour apprécier la quantité de patriotes qui ont trouvé la mort un peu partout dans la lutte libératrice, et il n'est pas de Commune qui puisse se glorifier de compter quelques martyrs au nombre de ses enfants.

Il y a 40 ans, le 25 Août 1946, à BRANDÉRION, dont le clocher décapité, par les obus des derniers combats, se dresse sur la place du bourg, la foule s'était rassemblée pour honorer ses martyrs, ceux de la résistance et les innocentes victimes des bombardements.

Toute la population et celle des environs s'était donnée rendez-vous au parc de Kerlivio, dans le domaine du Comte de GOULAINÉ, tenu pendant l'occupation par le propre neveu du Maréchal Goering, qui commandait l'aviation allemande dans le Morbihan et qui y avait établi son quartier général.

A 10 heures, une assistance nombreuse était groupée devant la façade du château, où une messe en plein air était célébrée sous le portique à colonnes, qui donne accès à la vaste demeure, au-dessus duquel battaient au vent les couleurs alliées et une toile tricolore dédiée au Sacré-Coeur.

Spectacle émouvant que cette cérémonie à la fois humble et grandiose au milieu du silence respectueux de la nature, coupé seulement par les notes douces et graves de nos vieux cantiques bretons, dont le sublime "Er baradoüiz", chantés par la chorale dirigée par l'Abbé KERVADEC nouveau vicaire.

Au premier rang de l'assistance, on reconnaissait Mme la Comtesse Alain de GOULAINÉ qui a le regret de n'avoir pas à ses côtés son fils le Capitaine Gilles de GOULAINÉ, retenu par les exigences du service à SAUMUR, où il est écuyer à la fameuse Ecole de Cavalerie du "Cadre Noir" ; puis les autorités civiles et religieuses : M. Pierre LE FUR, Maire de BRANDÉRION ; M.M. YVON, IHUEL, GUYOMAR, Paul HUTIN et GUYGUEN, tous Députés du Morbihan ; M. Arthur DREAU, Maire de LANDAUL, dont cinq enfants de sa Commune furent torturés à Kerlivio avant d'être fusillés à LANDAUL ; Me LE FUR, Avocat à LORIENT, frère du Maire ; M. BUSSEROLLE, Secrétaire Général du port de pêche de LORIENT, habitant à Brandérion ; M. l'Abbé LE CAM, Recteur, héros de l'autre guerre, remobilisé en 39 comme Capitaine d'Infanterie coloniale, Officier de la Légion d'Honneur ; M. l'Abbé GUYODO, ex-aumônier du 7ème bataillon F.F.I., qui était à l'époque aumônier du camp de MEUCON ; le Père PESSÉL, des missions d'Haïti, résidant à Brandérion ; M. Joseph RAUDE, adjoint au maire ; tous les conseillers municipaux de BRANDÉRION ; M. Alexandre GAHINET, Secrétaire de Mairie, cheville ouvrière, chargé de l'organisation de la manifestation ; les familles des victimes.

A l'Évangile, l'Abbé GUYODO, ancien aumônier de maquis, prononça d'une voix puissante et chaude une brillante allocution :

" Tandis qu'on a tendance à l'oubli et à l'ingratitude, attirés que nous sommes vers les plaisirs et le bien-être, déclara-t-il, cette journée nous ramène à 14 – 18, à 39 – 45 et aux années de l'occupation. Nous n'avons pas le droit d'oublier tous ceux qui ont versé leur sang pour nous. Parmi eux, se trouvent ces cinq patriotes de LANDAUL qui ont su si héroïquement sacrifier leur vie et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance. Reconnaissons leur sacrifice et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance. Reconnaissons leur sacrifice et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance. Reconnaissons leur sacrifice et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance. Reconnaissons leur sacrifice et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance. Reconnaissons leur sacrifice et auxquels nous devons une lourde dette de reconnaissance."

Après avoir dégagé le sens de cette cérémonie, le prédicateur termine en invitant son auditoire à une union toujours plus grande et plus nécessaire et à une affection solide en l'immortalité de la France à laquelle il nous revient de redonner l'âme saine et ardente que nous lui connaissons jadis.